



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

**Direction des services pénitentiaires
D'Outre-Mer**

Centre Pénitentiaire de Saint-Denis

À Saint-Denis,

Le 19 décembre 2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 17/07/2023 nommant Madame Julie LATOU en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Saint-Denis.

Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Saint Denis

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Sabine CAMPOURCY, Officier PIPR au Centre Pénitentiaire de Saint-Denis à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Sabine CAMPOURCY, Officier PIPR au Centre Pénitentiaire de Saint-Denis, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Saint-Denis dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Saint-Denis lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Saint-Denis

Le 19 décembre 2023

La cheffe d'établissement

Julie LATOU

